

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Septembre

## DIRECTION A PRENDRE

« De quoi demain sera-t-il fait ? »

Telle est la question qui se pose et qui devait fatalement se poser à la suite des élections générales législatives.

Il ne faut pas s'en étonner ; bien plus, c'est le devoir de tout citoyen digne de ce nom de s'associer à cette étude d'une situation parlementaire et gouvernementale dont il s'agit de dégager sinon l'inconnu, du moins la moyenne.

De l'aveu de tous, l'orientation que prendra la Chambre issue des scrutins du 20 août et du 3 septembre, aura une importance capitale pour les destinées de la France et de la République. S'il y a dans tous les groupes, qu'on a pu supprimer en nom, mais qui subsistent en fait — car ils sont dans la nature même des choses — une conviction à peu près unanime et qui peut devenir féconde, c'est que l'heure est venue de ne plus piétiner sur place et de faire quelque chose. — Mais quoi ?

En tous cas, et encore une fois, il n'en pouvait être autrement, c'est sur ce point que s'ouvre la consultation à laquelle prennent part à cette heure tous les docteurs de la loi. Les uns tout naturellement recommandent la politique radicale, les autres la politique modérée, quelques autres — ceux-ci sont en bien petit nombre — une politique de réaction plus ou moins déguisée sous les mots de tolérance, de liberté, de justice.

A peine est-il besoin de rappeler que personne — dans la nouvelle Chambre on pourrait à peine citer trois ou quatre exceptions — personne ne veut plus avoir été monarchiste ou boulangiste. On dirait que le comte de Paris est allé rejoindre le comte de Chambord, qui a conservé dans les cieux plus de fidèles que son cousin sur la terre, et l'on jurerait aussi que le général Boulanger a vécu dans des temps antérieurs au dé-

luge universel. Est-ce à dire qu'il n'y a plus de réaction ? Ce serait une illusion tout à fait dangereuse ; mais la réaction a pris une autre forme ; cette forme même qui a désormais une allure constitutionnelle, ou à peu près, ne peut que faciliter la marche de la République, en prouvant à tous les yeux la force et la puissance d'un régime qui a pour lui l'avenir, à la seule condition qu'il saura s'en montrer digne par les services qu'il a le devoir de rendre au pays.

Le pays ! comme toujours, chacun prétend l'avoir avec soi et pour soi et invoque volontiers son grand nom à l'appui de ses idées, de ses préférences et de ses passions.

Et cependant, lorsqu'on étudie les incidents, les discours, les programmes, les votes qui ont caractérisé la dernière période électorale, est-il aussi malaisé qu'on pourrait le croire de dégager l'idée dominante et maîtresse de la grande manifestation d'opinion qui vient d'avoir lieu ? Au fond, la France, et ses ennemis les plus clairvoyants, comme M. de Bismarck, n'ont pas été sans le remarquer, est moins divisée qu'elle n'en a l'air, et elle accepte beaucoup plus facilement que ne le font d'autres nations — l'Allemagne par exemple — des réformes, des lois, des sacrifices même que l'opinion réclame, que la situation nécessite ou que le patriotisme commande.

Au cours de ces dernières années nous en avons eu, sans parler de l'institution même de la République, des preuves frappantes : la législation scolaire, ce grand fait dont les conséquences s'accroissent et se développent d'année en année ; les lois militaires qui ont créé en France l'obligation et l'universalité du service de 20 à 45 ans ; l'unanimité enfin qui se manifeste partout dès qu'il s'agit d'une idée ou d'un fait ayant un lien intime avec la vie et la grandeur de la nation, et à cette heure même l'entrain patriotique que tous les Français, sans distinction de parti et d'opinion, mettent à concourir à une éclatante manifestation pour le maintien et l'affermissement de l'alliance franco-russe.

Ce sont là des faits qui ont une très grande importance ; ils montrent combien est forte et puissante, malgré tout, l'unité de la France. Eh bien ! au point de vue de notre politique intérieure, sans nourrir à aucun degré l'irréalisable utopie de l'harmonie universelle, croit-on qu'il ne serait pas possible de trouver un terrain sur lequel se constituerait une majorité républicaine très solide et très forte ? Le mot de concentration n'est peut-être plus à la mode — on en a abusé, et puis en France on aime les formules nouvelles — mais la chose reste et n'est pas si mauvaise.

Le grand point, c'est de ne pas opérer ce rapprochement des diverses fractions républicaines dans le vide ou dans le rêve, et de ne pas choisir dans leur programme ce qui serait de nature à les disjoindre et à les éloigner les unes des autres.

Prenez un exemple : d'excellents esprits sont partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'ils considèrent comme étant dans l'avenir la solution la plus rationnelle et la plus juste de la question religieuse ; cette séparation est inscrite dans la profession de foi d'un certain nombre de républicains élus le 20 août et le 3 septembre. Il est certain que si cette séparation est proposée, ces républicains la voteront ; ils l'ont promis ; cela signifie-t-il que la séparation aura pour elle une majorité à la Chambre et au Sénat ? Aucunement, et la manifestation restera platonique ou, du moins, elle n'aura réussi qu'à créer une divergence entre deux groupes de la majorité. Il en est de même de la révision de la Constitution.

Voilà donc des réformes pour lesquelles il convient de laisser du temps au temps. Mais n'y en a-t-il pas d'autres, plus urgentes et plus généralement acceptées, qui peuvent, au contraire, réunir en un faisceau solide toute la majorité républicaine, et pour n'en citer qu'une, n'est-il pas frappant, de voir avec quelle unanimité, sur tous les points du territoire, les représentants de l'opinion républicaine, encouragés et appuyés par leurs électeurs, ont promis une plus

juste répartition de l'impôt, une simplification des rouages administratifs, une réduction des frais de justice, la création ou le développement des institutions d'assistance à tous les degrés, et cent autres améliorations, toutes pratiques, toutes nécessaires, dont l'urgence est dès longtemps démontrée. A elle seule quelle grande et belle réforme serait la réforme financière et quel bienfait pour le pays si elle était menée à bien !

Par ces exemples, on voit sur quel terrain une majorité solide a des chances de se constituer, de vivre et de durer. Mais il faut que le gouvernement prenne dans le Parlement la direction de ce mouvement d'opinion qui est réel et qui ne fait que s'accroître. Il faut qu'il mette dans son programme de l'air, de la lumière, de la vie ; il ne faut pas surtout que ce programme soit vide, stérile, insignifiant. La France a montré qu'elle en avait assez des faiseurs de boucan et des entrepreneurs de scandales. Donnez-lui enfin ce qu'elle veut : des réformes sages et pratiques qui se traduiront par des économies budgétaires, une administration meilleure et des progrès sociaux.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le cabinet

Le Figaro croit savoir que le gouvernement est disposé à convoquer la Chambre pour le 14 novembre, et considère comme probable la chute du cabinet.

### Les marins russes en France

Les forces navales russes qui vont se rendre à Toulon sont composées de 5 bâtiments, 2,138 hommes et 128 officiers.

Les officiers viendront en grand nombre à Paris, accompagnés de quelques délégués des équipages.

### Les fêtes franco-russes

Le comité de la presse a décidé de demander à un inspecteur des finances de se charger officieusement d'apurer les comptes des fêtes franco-russes.

Aucun emploi ne sera rétribué. Aucun prélè-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 35

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XV

SIR ROLLAND

— Au contraire, répliqua l'inconnu, je désire fort que Mademoiselle soit présente à l'entretien que nous allons avoir ensemble.

— Mais, Monsieur...

— Je vous en supplie, Mademoiselle. Du reste pour vous apprendre que je suis au courant de tout, je vais vous apprendre ce que vous êtes venu faire ici. M. Pierre Kervigan vous a prié de vouloir bien demander à Madame de lui accorder sa main. Permettez-moi maintenant de me présenter à vous. Je m'appelle sir Rowland, et Mme Arcos vous dira que j'avais parfaitement le droit d'entrer chez elle comme je l'ai fait.

— Vous vous trompez, Monsieur, s'écria Liane avec emportement, un galant homme n'a jamais le droit d'entrer chez une femme malgré elle.

Liane avait raison. Seulement il était facile de voir que sir Rowland n'était pas un homme vulgaire capable d'une inconvenance ou d'une gros-

sièreté. D'allures réellement distinguées, d'apparence noble, il fallait qu'il eut un bien sérieux motif pour avoir agi comme il avait fait.

— Madame la comtesse a raison, Mademoiselle, repartit froidement le baronnet. Mais il y a une chose qu'on oublie de vous dire. Elle a recueilli mon amour à Nice. Je l'avais vue quelques fois seulement, et j'en étais devenu passionnément épris. J'avais le droit de croire à sa sincérité, puisqu'elle m'en avait donné toutes les preuves... Vous devinez maintenant toute la vérité. M. Arcos surprit une lettre. Un duel s'ensuivit dans lequel j'eus le malheur de tuer celui-ci.

Sir Rowland s'arrêta un moment. Il était violemment ému. Quant aux deux femmes qui écoutaient cet aveu terrible, il était aisé de lire sur leur visage l'effet contraire produit par les paroles du baronnet. Liane, défaillante, couvrit sa figure de ses mains. Gertrude, elle, toujours sublime dans sa bonté, souffrait du martyre qu'endurait son amie.

Sir Rowland reprit :

— Que vous dirai-je encore, Mademoiselle ? Depuis cette matinée fatale où le comte est tombé tué par moi, j'ai été assailli par de bien cruels remords, je vous le jure. J'espérais que ces remords anéantiraient mon amour ; il n'en a rien été. J'aime toujours cette femme. Or, qu'ai-je appris, il y a cinq jours à Londres ? Qu'à peine l'avais-je quittée, par convenances, pour quelques mois, elle était déjà prise par de nouveaux liens. J'ai su qu'elle avait connu M. Kervigan en Hollande, j'ai su qu'ils s'étaient revus à Paris... Et moi, pendant ce temps, Mademoiselle, je ne pouvais rentrer en France où un mandat d'amener

a été lancé contre moi ? Oublieuse de ses serments, oublieuse même du crime dont elle a été la cause, elle m'avait repoussé de son cœur... Non cela ne sera pas !

Il s'avança près de Liane, et froidement :

— Ecoutez-moi bien, dit-il. Je vous prie d'écouter à M. de Kervigan que vous ne l'aimez pas, que vous ne l'avez jamais aimé...

— Jamais ! s'écria-t-elle.

— Jamais ? alors je vous jure sur mon honneur que je vais trouver M. Kervigan.

— Un sanglot fut toute la réponse de Liane. Elle était tombée à la renverse.

— Pardonnez-moi, Mademoiselle, continua le baronnet, de vous faire assister à cette scène pénible. Mais je ne voulais pas que cette femme me trahit encore après m'avoir rendu criminel. Il y a entre nous du sang. Elle m'appartient, je la garde, et moi vivant, elle ne sera pas à un autre.

— Que décidez-vous, Madame ? acheva-t-il en parlant à Liane. Consentez-vous à ne pas épouser M. Kervigan.

— Oui... dit-elle faiblement.

— Vous lui ferez la réponse que je vous ai dictée !

— Oui, Monsieur...

— Bien. A ces deux conditions, je consens à ne rien apprendre à M. Kervigan. Et croyez-moi, il vaut mieux pour vous qu'il en soit ainsi. Vous savez maintenant, Mademoiselle Dubois, la réponse que vous devez faire au nom de madame.

— Dis-lui... dis-lui que je ne l'aime pas, balbutia Liane.

Gertrude était grandement impressionnée en

quittant la comtesse. Dans son abnégation sublime, elle ne songeait même pas que Pierre redevenait libre puisqu'il ne pouvait pas épouser Liane. Elle ne pensait qu'à une chose : au désespoir du jeune homme quand il verrait que toutes ses espérances étaient ainsi détruites.

Elle se dit qu'elle n'aurait jamais le courage de faire de vive voix à Pierre la réponse qu'il attendait. Elle se décida à lui écrire quelques mots de lettre dès qu'elle serait de retour au pensionnat.

Cependant, « l'intéressant jeune homme » rumina dans sa tête quel piège il pouvait bien tendre à Gertrude. A force d'espionnage, il était parvenu à savoir l'adresse et le nom du « monsieur respectable » qu'il avait rencontré donnant le bras à la sous-maîtresse.

Aussitôt cet être vil avait combiné un plan pour tenter de nuire à la jeune fille. Selon lui, ce M. Mortimer était l'amoureux de Gertrude.

— Nous verrons ce qu'il dira, pensa-t-il, en sachant que sa protégée... (protégée avait pour lui une ignoble signification) reçoit la visite d'un jeune homme.

Jérôme Maradox se présenta donc chez M. Mortimer pour lui faire sa révélation, comme il disait. C'était le jour même où Gertrude allait remplir auprès de Liane la douloureuse mission dont elle s'était chargée.

« L'intéressant jeune homme » trouva M. Mortimer dictant sa correspondance à un secrétaire.

— Je ne connais pas, murmura l'Américain en lisant la carte qu'on venait de lui remettre. Faites attendre. Je recevrai tout à l'heure.

Puis, quand le valet de chambre fut sorti, s'a-

vement ne sera fait sur les fonds de la souscription qui seront intégralement consacrés aux fêtes.

**En Russie**

Le *Soleil* publie une note très documentée, datée de Pétersbourg. Cette note, très pessimiste dit :

En Russie, la sécurité vient de la confiance du peuple en son gouvernement. L'appel du czar, tout le peuple, ici, marchera comme un seul homme. C'est un élément de force et de vigueur qui manque à la plupart des peuples occidentaux.

Dans le cercle étroit de ceux qui font profession de suivre le mouvement diplomatique, l'inquiétude est réelle et la conviction à peu près générale que nous marchons à un grave conflit européen.

D'abord, si on considère l'histoire de l'Europe depuis 1870, on verra qu'à l'exception d'une guerre courte et locale (le conflit turco-russe en 1877), la paix n'a cessé de régner sur le continent depuis vingt-trois ans. Or, l'expérience prouve que la durée moyenne des périodes pacifiques depuis plus de deux siècles est, en moyenne, de vingt-cinq années.

Il devient évident pour chacun que l'excès de dépenses causé par les armements à outrance de l'Europe va réduire d'ici très peu de temps les grands Etats à ce dilemme : la banqueroute ou la guerre.

**Menaces de guerre**

Suivant le correspondant du *Soleil*, on croit à Saint-Petersbourg au prochain retour de M. Crispi aux affaires.

L'Italie déclarerait la guerre à la France et serait battue.

L'Allemagne interviendrait dans le conflit, puis la Russie.

Le gouvernement du tzar se prépare activement à cette éventualité.

**Les grèves du Nord**

Une compagnie du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Calais, est parti avant-hier pour les mines de Bully-Grenay.

**La grève des mineurs**

On mande de Lens qu'au congrès des mineurs, le député Basly a proposé d'accepter l'arbitrage, malgré les déficiences de la loi. Le congrès a accepté le principe d'arbitrage par 71 voix contre 21, à la condition que la presse soit présente à l'entrevue entre patrons et ouvriers.

**Le cas de M. Basly**

On lit dans le *Figaro* :  
On commence à se préoccuper dans le monde gouvernemental de l'attitude prise par MM. Lamendin et Basly, par ce dernier surtout, dans les grèves du Nord; et il se forme une opinion qui est que ces deux députés encourent, pour le moins, une énorme responsabilité dans les événements qui se préparent.  
A cela on répond que le gouvernement est désarmé, et l'on rappelle le cas analogue de M. Baudin à Carmaux, qui ne fut jamais inquiété, car il ne pouvait l'être, puisque le droit à la grève existe.  
Cependant, tout en étant socialiste, M. Basly est certainement moins antigouvernemental que M. Baudin. Est-ce à dire qu'on pour-

dressant à son secrétaire.

— A quelle heure sir Rowland doit-il venir ?

— A quatre heures, Monsieur si tôt qu'il aura quitté la rue du Monceau.

Ce M. Mortimer excitait à bon droit la curiosité des Parisiens. On ne nous croirait pas si nous disions que son immense fortune n'y était pas pour quelque chose. Seulement à ce mérite de millions qu'il possédait, M. Mortimer joignait des habitudes encore plus extraordinaires.

D'allures très froides, cet homme vivait un peu comme un cénobite tout en allant dans le monde. Il dépensait fort peu d'argent pour lui, à part ses équipages toujours luxueux, et qui comptaient parmi les mieux tenus de Paris.

D'une très grande piété et sans la moindre ostentation, M. Mortimer subventionnait de ses revenus une partie de ces œuvres de charité, dont la création est l'intention de ces temps-ci. On lui attribuait même à lui seul l'honneur de fonder un asile de jeunes filles, dont l'établissement devait coûter deux millions au moins.

Un fait certain, c'est que son secrétaire avait à répondre à d'innombrables demandes de secours dont bien peu restaient non satisfaites.

De haute taille, entièrement blanc, de cheveux et de barbe, M. Mortimer avait une apparence triste et comme désolée, qui inspirait de la sympathie au premier regard. Doué, en outre, d'une vigueur peu commune, il n'y avait pas d'exemple que quelqu'un se fût jamais permis de lui manquer de respect.

— Que me voulez-vous, Monsieur, demanda-t-il au sieur Maradoux dès que ce dernier parut devant lui.

rait plus facilement l'amener à composition ?

Ce qui est certain, c'est que si la grève augmente, M. Basly sera appelé à conférer tant avec les autorités du Nord qu'avec le ministre de l'intérieur; et on pourra lui demander — ce qui est plus sérieux — les raisons de son appel aux ouvriers belges.

Il y a là une question internationale, dont la haute gravité ne peut échapper à personne.

**Le Programme de l'abbé Lemire**

M. Louis Gaillard, du *Gil Blas*, est allé interviewer, à Hazebrouck, M. l'abbé Lemire, député socialiste chrétien.

M. l'abbé Lemire a exposé à notre confrère le programme qu'il espère réaliser par une intervention unique, celle du gouvernement :

« Je ne m'intéresse à aucun parti... Je suis réellement indépendant... Je veux défendre la petite propriété contre la grande... Je veux que chaque paysan possède, sa vie durant, une maison et un champ exonéré de tout impôt... Ainsi une métairie de 3,000 fr., par exemple, paie l'impôt... alors que 3,000 fr. mis de côté chez le notaire sont indemnes... Or, je voudrais que tout individu de la classe travaillante puisse demeurer sous son toit, vivre dans son bien, mourir dans son logis... et qu'il se trouve heureux d'avoir toute son existence un morceau de porc et du lait battu.

**La Conversion du 4 1/2**

Le *Courrier du Soir* dit que l'on considère comme très probable, dans le monde financier, que la conversion du 4 1/2, si elle est faite en 3 1/2, aura lieu au mois prochain.

**Les médecins des bureaux de bienfaisance**

Le meeting des médecins des bureaux de bienfaisance a adopté, cette nuit, une série de mesures, en opposition avec le projet du conseil supérieur de l'assistance publique que le ministre avait décidé d'appliquer.

**Le choléra**

A Brest, il y a eu 5 décès cholériques dans la journée d'avant-hier.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Les Fêtes franco-russes**

A l'occasion de la visite de l'Escadre russe à Toulon, M. le Préfet a adressé la lettre suivante à MM. les sous-préfets et maires du département :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous informer que les municipalités, les corps constitués et autres groupes qui auraient l'intention d'organiser des fêtes à l'occasion de la visite de l'Escadre russe à Toulon, doivent soumettre leurs projets, par mon intermédiaire, au Ministère de l'intérieur qui est exclusivement chargé de les centraliser et de régler la suite qui pourra y être donnée.

« Je vous recommande, Messieurs, de vouloir bien vous conformer, le cas échéant, à ces prescriptions.

« Veuillez agréer, etc. »

« L'intéressant jeune homme » malgré son aplomb ne laissa pas d'être fort démonté. Somme toute, il risquait là une démarche dangereuse, en venant faire des révélations, croyait-il, sur Mlle Dubois. Il ne fallait rien moins que la haine qu'il portait à Gertrude pour le décider à cette équipée.

— D'ailleurs, à p ine eût-il prononcé quelques mots que M. Mortimer l'arrêta court :

— Vous vous appelez Jérôme Maradoux, n'est-ce pas, Monsieur ? C'est du moins le nom que j'ai lu sur votre carte. D'après ce que vous venez de me dire, j'ai cru comprendre que vous étiez professeur dans le même pensionnat que Mlle Dubois...

— Oui, Monsieur.

— Et vous m'attribuez un intérêt quelconque à surveiller la conduite de cette jeune personne. Vous m'avez rencontré un jour que j'avais l'honneur de lui donner le bras et cela vous a suffi pour supposer... Eh bien, retenez ce que je vais vous dire...

Il se tourna vers son secrétaire :

— Peter, dit-il, veuillez me passer ma cravache...

P. ter obéit.

Quand M. Mortimer eut entre les mains l'objet qu'il avait demandé, il la montra froidement à Jérôme Maradoux :

— Vous voyez cette cravache, Monsieur, dit-il. La première fois que vous vous aviserez de prononcer le nom de mademoiselle Dubois, que je respecte profondément, je vous corrigerai de telle façon que vous n'aurez jamais l'envie de recommencer, je vous en donne ma parole d'honneur.

**Les Fêtes Franco-Russes à Brive**

Ont été nommés présidents d'honneur des fêtes organisées à Brive à l'occasion de l'arrivée de la flotte russe : MM. Chouzenoux, maire ; Mielvacque de Lacour et Labrousse, députés de l'arrondissement ; Lecherbonnier, sénateur ; Délouis, colonel au 14<sup>e</sup> ; Quercy, président du tribunal civil ; Gaitet, sous-préfet.

Mercredi soir une réunion devait avoir lieu à la mairie pour la nomination d'une commission. Un public nombreux y assistait. Diverses listes ont été présentées. Enfin, après d'assez longs débats, il a été adopté deux listes, l'une de patronage, l'autre d'exécution chargées d'organiser la kermesse. Il a été décidé que, pour accorder satisfaction à certaines classes de la société qui pourraient se croire insuffisamment représentées et pour réparer certaines erreurs involontaires, plusieurs noms pris dans les divers quartiers de la ville seraient ajoutés à ceux de la kermesse pour constituer le comité de la fête qui aura lieu le jour de l'arrivée de la flotte russe à Toulon.

Les résultats des souscriptions et les bénéfices de la kermesse seront répartis de la façon suivante : 80 0/0 seront affectés à fêter l'arrivée de la flotte russe en France, les autres 20 0/0 seront réservés et leur usage sera déterminé ultérieurement.

Les membres de la presse locale et régionale sans distinction de nuance, constitueront un comité à part dit : *Comité de propagande*.

Voilà qui s'appelle agir !

**Souscription franco-russe**

Madame Juliette Adam a écrit à son amie, Madame Lérès-Gambetta, sœur de notre grand patriote, pour la prier de prendre l'initiative d'une souscription.

Le montant de cette souscription sera employé à offrir un souvenir, au nom de la France, aux mères, filles, sœurs et femmes des marins russes.

Madame Lérès s'est empressée de faire circuler des listes dans notre ville où elle se trouve en ce moment.

Les dames répondent, nous assure-t-on, avec empressement à l'appel patriotique qui leur est fait.

**Une médaille commémorative**

Les membres du Conseil municipal de Cahors se sont réunis samedi en séance non publique et ont décidé de faire frapper une médaille portant sur une de ses faces une réduction du monument Gambetta et au revers les armes de la ville de Cahors ; comme exergue une adresse au Tzar.

Une photographie du monument Gambetta vient d'être envoyée, à cet effet, à un graveur de Paris.

Sur la proposition d'un conseiller municipal il a été décidé que les dépenses nécessaires pour la frappe de cette médaille seraient couvertes par une souscription à laquelle pourront prendre part tous les Cadurciens.

**Conseils d'arrondissement**

Les trois conseils d'arrondissement du département du Lot se réuniront lundi prochain 25 septembre pour la 2<sup>e</sup> partie de leur session ordinaire de 1893.

**Examen du brevet élémentaire**

L'examen du brevet élémentaire pour les aspirants aura lieu lundi prochain, 25 septembre,

Le sieur Maradoux ne demanda pas son reste ; il s'en alla à reculons, ainsi qu'il convenait à un être vil et bas tel que lui, et sortit tremblant, mais enfiévré davantage.

Resté seul avec Peter, M. Mortimer renvoya son secrétaire. L'Américain était visiblement ému. Ceux qui étaient habitués à le voir eussent été bien surpris de l'agitation fébrile à laquelle il était en proie. Il demoura un moment le front courbé sous le poids de douloureuses pensées, puis il cacha sa figure dans sa main.

Quand il la releva, elle était inondée de larmes.

— Je m'étais bien promis d'être calme, cependant ! murmura-t-il. A mesure que l'heure avance, je me sens plus ému. Sir Rowland va venir. Que s'est-il passé entre lui et cette femme ?...

Puis il se replongea dans sa grave et douloureuse méditation. On eût dit que les paroles du sieur Maradoux l'avaient atteint en plein cœur.

Au moment où cinq heures sonnèrent, le valet de chambre annonça sir Rowland. Un éclair passa dans les yeux de l'Américain. Quel rôle jouait-il donc ? Et quel pouvait être son intérêt à savoir le résultat de l'entrevue du baronnet et de Mme Arcos ? Nous n'allons pas tarder à connaître d'ailleurs la part qu'il avait prise à la scène qui s'était passée dans l'hôtel de la rue du Monceau.

**XVI**

**UN ROLE MYSTÉRIeux**

— Eh bien, mon cher ami ? demanda M. Mortimer au baronnet quand celui-ci fut entré.

au collège de jeunes filles de Cahors, dans la salle affectée au service des examens.

L'appel nominal sera fait à sept heures précises du matin.

**Ecole spéciale militaire**

L'*Officiel* publie la note suivante :  
Les candidats à l'école spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 16 septembre courant, le ministre de la guerre a augmenté de 25 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours de 1893. La promotion comptera donc 475 élèves au lieu de 450, chiffre primitivement arrêté par décision ministérielle du 5 avril dernier. Sur ces 475 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine et 75 à la cavalerie, à la sortie de l'école en 1895.

**Dégrèvement d'impôts**

Les demandes de dégrèvement d'impôt présentées à l'occasion des pertes occasionnées par la sécheresse pourront être établies sur papier libre, quel que soit le chiffre de la cote.

Nous croyons devoir ajouter que le dernier délai pour la formation de ces demandes expire le 15 octobre.

**Institution Valette, à Cahors**

La rentrée est fixée au 2 octobre.  
L'établissement n'a rien perdu de son excellente réputation, le Directeur, dont plus de quarante années de professorat n'ont pu altérer la santé, donne ses soins avec le même goût et le même zèle que par le passé aux élèves qui lui sont confiés.

**Conseil départemental**

Le conseil départemental s'est réuni aujourd'hui 23 septembre, pour délibérer sur les questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Limogne. — Création d'un deuxième emploi d'adjoint.
- 2<sup>o</sup> Limogne. — Ecole privée congréganiste : annexion d'un pensionnat.
- 3<sup>o</sup> Saint-Cyprien. — Construction de bâtiments scolaires.
- 4<sup>o</sup> Gramat. — Ecole privée congréganiste : annexion d'un pensionnat.
- 5<sup>o</sup> Autoire. — Secrétariat de la mairie.
- 6<sup>o</sup> Promilhanes. — Ecole de garçons : travaux supplémentaires.
- 7<sup>o</sup> Leyme. — Construction de bâtiments scolaires.
- 8<sup>o</sup> Villesèque. — Ecole mixte de Trébaix : travaux supplémentaires.
- 9<sup>o</sup> Baladou. — Construction de bâtiments scolaires.

**Bal de Charité**

ORGANISÉ PAR LA JEUNESSE CADURCIENNE  
Quatre-vingt-un jeunes gens étaient présents à la réunion du 21 septembre. Le maintien du bureau précédemment élu, a été voté à une grande majorité.

On a procédé ensuite à l'élection de la commission, qui se trouve ainsi composée :

MM. Arnaudet, ferblantier ; Bouzerand, tapissier ; Delair, clerc de notaire ; Desprats, serrurier ; Lestandi, charpentier ; Milhet, teinturier ; Rigal, clerc d'avoué ; Théron, étudiant ; Troussel, sculpteur ; Valet, coiffeur.

Sur la proposition du bureau : MM. F. Rousset, et E. Talou ont été élus par acclamation présidents d'honneur.

M. Marmiesse, trésorier, recevra dès aujourd'hui.

— C'est fini, répliqua l'Anglais d'une voix altérée.

— Elle a consenti !...

— Oui.

Sir Rowland était fort pâle. Evidemment une intimité particulière existait entre ces deux hommes. M. Mortimer lut sans doute une réelle douleur sur le visage du baronnet, car il alla vers lui, et lui prenant affectueusement la main :

— Vous souffrez, Ned, dit-il.

— Je souffre beaucoup, mon ami. Ah ! c'est une fatalité : j'aime cette femme malgré tout. J'ai tort, je suis lâche, je le sais, en n'étouffant pas ce sentiment dans mon cœur. Que voulez-vous, l'homme est ainsi. Il a de l'énergie pour le mal et se trouve faible et désarmé devant le bien. Je me demande par instants si je n'eusse pas mieux aimé ne rien savoir.

— Est-ce un reproche, Ned ? demanda doucement M. Mortimer.

— Un reproche à vous ! repartit avec violence le baronnet. Cela n'est pas possible, vous le savez bien. Depuis le jour où vous m'avez sauvé la vie, là-bas, aux Etats-Unis, il y a entre nous une amitié assez forte pour que rien ne puisse l'altérer jamais... J'ai eu tort de parler comme je viens de le faire, mais c'est vous qui m'avez écrit...

— Voici où je vous attendais, Ned. Je connaissais votre amour pour la comtesse. J'ai su qu'elle était courtisée par Kervigan, qui se montrait désireux d'en faire sa femme. (A suivre).

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

d'hui le montant des cotisations. Dimanche 24 septembre, de 9 heures à 11 heures du matin et de 1 h. 1/2 à 3 h. du soir, réunions extraordinaires à la Mairie, pour le complet paiement des cotisations.

La Commission fait un appel pressant aux jeunes gens qui ne sont pas encore inscrits et leur rappelle que ce bal est organisé au profit des pauvres de la ville.

Le Secrétaire : G. PÉRIÉ.

**Les manœuvres**

Les manœuvres du 17<sup>me</sup> corps ont pris fin mercredi, par la revue que M. le général Vincendon, commandant en chef par intérim, a passé à dix heures du matin, à deux kilomètres de Léguévin.

Après cette revue, les troupes sont rentrées dans leurs cantonnements respectifs.

Judi matin, les différents régiments ont repris le chemin de leurs garnisons.

Judi soir, à 11 heures, les soldats de l'active, de la classe, sont arrivés à Cahors par un train spécial.

Les réservistes sont arrivés également hier soir à 8 heures, par un train spécial.

Le renvoi de ces hommes dans leurs foyers aura lieu demain dimanche.

Enfin, le 7<sup>me</sup> de ligne fera son entrée à Cahors, lundi matin, vers 11 heures, par le pont Philippe.

**Les secours à l'agriculture**

La commission consultative du conseil supérieur de l'agriculture s'est réunie ces jours derniers, au ministère, sous la présidence de M. Viger, à l'effet de s'occuper de la répartition entre les départements du crédit de 5 millions.

Le ministre a rendu compte de l'enquête à laquelle il avait fait procéder, tant par la direction de l'agriculture que par les préfets, pour connaître le chiffre réel des pertes en fourrages occasionnées par la sécheresse et afin d'apprécier la situation actuelle des départements.

La commission, après avoir entendu les explications du ministre et pris connaissance des documents qu'il lui a présentés, a effectué la répartition du crédit entre les départements qui ont le plus souffert en tenant compte :

- 1° De l'étendue cultivée en fourrages naturels ou artificiels ;
- 2° Du coefficient des récoltes donné par les professeurs ;
- 3° De la valeur intrinsèque des fourrages naturels ou artificiels dans chaque région ;
- 4° Des pertes totales des récoltes signalées par les préfets ;
- 5° Des votes de subsides opérés ou promis par les conseils généraux des départements intéressés.

Elle a décidé cependant de faire une réserve de 5 0/0 sur le crédit de 5 millions, à l'effet d'attribuer des allocations supplémentaires aux départements qui auraient organisé des opérations spéciales de crédit en faveur des agriculteurs et voté des sommes prises sur les recettes départementales.

L'ensemble de ce travail sera publié dès que le ministre de l'agriculture aura pris l'avis de ses collègues dans le conseil des ministres qui sera tenu le 28 septembre.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Le service d'hiver qui sera mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, le 15 octobre prochain, comporte les améliorations suivantes :

Le train périodique qui n'a lieu entre Figeac et Capdenac que les jours de foire à Figeac, sera rendu journalier. Il partira de Figeac, comme maintenant à 4 heures 45 du soir et correspondra à Capdenac avec le train se dirigeant sur Cahors.

Un autre train faisant suite au train partant de Cahors à 1 heure 29 du soir et qui arrive à Capdenac à 3 heures 44 du soir, sera créé entre Capdenac et Figeac.

Il partira de Capdenac à 4 heures 3 du soir et arrivera à Figeac à 4 heures 23 du soir.

Un arrêt desservi par les trains légers sera créé, à titre d'essai, au passage à niveau numéro 87, situé entre la gare de Capdenac et la station de St-Martin-de-Rouillac, sur la section de Capdenac à Rodez.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 16 au 23 août 1893

**Naissances**

St-Martin Gaston, rue Brives, 12.  
Hérelit Fernand, rue des Elus, 4.  
Burg Henri, rue Mascoutou, 10.

**Mariages**

Lafourcade Elie, professeur à l'école primaire supérieure de la Flèche, et Delpéch Marie, professeur d'école normale.  
Babuel-Peyrissac, docteur en médecine, et Vaisé Marie.

**Décès**

Cabuzac Thérèse, 59 ans, épouse Jouclas, rue Labarre, 6.

Trémouillère Jean, cultivateur, 77 ans (Hospice).  
Pélaugue Jean, soldat au 7<sup>me</sup>, 24 ans (Hospice).  
Planacassagne Jeanne, 3 ans, rue Nationale, 71.  
Rigal Jean, s. p. 81 ans, célibataire (Hospice).  
Desprax Marcel, 3 mois, rue du Portail-des-Augustins, 12.  
Darns Pétronille, 54 ans, épouse Despeyroux, rue Ste-Clair, 42.

**Puy-l'Evêque**

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de 69 ans, d'un vieux luttteur de la démocratie, notre ami M. Louis Sabatié, président de la Ligue Républicaine de Puy-l'Evêque.

**Figeac**

Lors du dernier orage, la foudre est tombée sur une grange appartenant à Antoine-Justin Larmandie, propriétaire à Espédaillac, canton de Livernon. Ce dernier et son domestique se trouvaient dans l'immeuble à ce moment-là, mais n'ont pas été atteints. Le fluide a tué deux bœufs d'une valeur de 600 fr. et a mis le feu au foin et à la paille. On a eu le temps de faire sortir trois bœufs, trois vaches et un veau ; une truie et six petits porcs ont péri dans les flammes. Malgré les prompts secours des voisins, la grange a été entièrement détruite.

Les pertes s'élèvent à 7,500 fr. environ. Elles sont couvertes par une assurance.

**Sagnac**

Le ménage M. D... et M. P... n'est pas, paraît-il, des mieux assortis. Fréquemment des querelles intestines en troublent l'harmonie.

Le 17 septembre courant, vers quatre heures du soir, une scène très violente a éclaté entre les époux. On dit que la jalousie n'y était pas étrangère. Toujours est-il que le mari a poursuivi sa femme en la menaçant de son revolver. Cette dernière s'est vue obligée d'aller s'abriter chez son frère après avoir essuyé un coup de feu qui, heureusement, ne l'a pas atteinte.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

**Bibliographie**

**Nouveau tableau de marche**

Par E. BOURDEAU, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Dans une petite brochure de 60 pages éditée, sous le titre ci-dessus, par la librairie militaire Baudoin, le commandant Bourdeau expose la construction et l'emploi d'un graphique (ou abaque), qui fournit, sans calcul, les solutions de tous les problèmes auxquels peuvent donner lieu les mouvements de troupes.

Si on représente par  $e$  l'espace que doit parcourir pendant un temps  $t$ , une troupe dont la vitesse est  $v$ , la formule du mouvement est la suivante :

$$e = vt$$

La plupart des problèmes que l'on rencontre dans la pratique ont pour but de déterminer l'une des trois quantités  $e$ ,  $v$  ou  $t$ , quand les deux autres sont connues. Les unités étant différentes (kilomètres et heures), les calculs sont longs et sujets à erreur. L'auteur a eu la très heureuse idée d'adapter à la résolution de ces problèmes, en graduant convenablement les échelles, l'abaque de multiplication de M. Lalanne. Il a obtenu ainsi un tableau de marche composé de trois réseaux de lignes droites, savoir :

- 1° Un cours d'isoplèthes (1) horizontales représentant les vitesses  $v$  ;
- 2° Un cours d'isoplèthes verticales représentant les temps  $t$  ;
- 3° Un cours d'isoplèthes obliques représentant les espaces  $e$ .

Si l'on veut connaître, par exemple, le temps  $t$  nécessaire à une troupe marchant à une vitesse  $v$  pour franchir un espace  $e$ , il suffit de prendre le point de rencontre des deux isoplèthes  $v$  et  $e$  ayant respectivement pour cotes les valeurs de ces deux données ; la cote de l'isoplèthe  $t$  passant par le point de rencontre est le résultat cherché.

Ajoutons que le tableau de marche peut être construit une fois pour toutes par chaque intéressé et se consulte facilement en marche ou à cheval.

L'intéressant mémoire du commandant Bourdeau comprend deux parties : la première expose le principe sur lequel est basée la construction du tableau et fait connaître son mode d'emploi ; la seconde traite des applications militaires et indique comment on obtient la solution, dans chaque cas, avec le tableau. Elle ne comprend pas moins d'une cinquantaine de problèmes relatifs à la marche d'une ou plusieurs colonnes, sur une ou plusieurs routes.

Ce livre sera lu non seulement par les officiers qui dirigent la marche des colonnes, mais encore par les officiers subalternes, qui ont souvent à régler celle des petites fractions avant leur passage au point initial. E. P.

(1) Isoplèthe : ligne d'égale cote.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1707<sup>e</sup> livraison (23 septembre 1893). — Les Iles de la Manche (mœurs et paysages), par M. Henri Boland. Texte et dessins inédits. — Dix-sept gravures de Bazin, Maynard, Berteault, Bocher, Devos, Slom, Ruffe, Barbant, Thiriart, Rousseau, Privat et de Boudier. — Chaque numéro, 50 cent.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1036<sup>e</sup> livraison (23 août 1893). — Texte : A travers le Sahara, par G. Demage. — L'internat en médecine, par Maurice Baussier. — La soupe à la tortue et la pêche des tortues de mer, par L. Viator. — Les victimes des chemins de fer. — Les Tribulations de Nicolas Mender, par Danielle d'Arthez. — L'écharpe de la demoiselle, par Jacques Avril. — Origines des villes françaises, par Anthyme Saint-Paul. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DE L'HABILLEMENT

Le SAMEDI 14 OCTOBRE 1893, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Intendance militaire, corridor d'Arles (Hôtel des Invalides), à Paris, il sera procédé à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, de l'entreprise de

CONFECTION

DES

EFFETS D'HABILLEMENT

ET FOURNITURE

DES EFFETS DE COIFFURE

de grand équipement et de chaussure nécessaires aux Troupes de l'Armée de terre

Du 1<sup>er</sup> Janvier 1894 au 31 Décembre 1899 SANS FACULTÉ DE PROROGATION POUR L'UNE OU L'AUTRE PARTIE

Toutes les opérations relatives à l'adjudication seront effectuées par les soins d'une commission spéciale, nommée par le Ministre de la Guerre et présidée par le Préfet de la Seine ou son délégué.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction et de tous autres renseignements relatifs aux fournitures, dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance, à Paris, à

Lyon et au chef-lieu de chaque corps d'armée et de chacune des divisions de l'Algérie et de la brigade d'occupation de Tunisie.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront faire parvenir, le 30 septembre 1893, avant quatre heures du soir, terme de rigueur, au Sous-Intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris, une demande d'admission accompagnée des pièces indiquées dans l'instruction sur le mode d'adjudication.

Paris, le 18 septembre 1893.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864  
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

**BULLETIN FINANCIER**

Comme hier, notre marché continue à montrer d'excellentes dispositions.

Notre 3 0/0 perpétuel s'est inscrit à 98.35. L'4 1/2 est à 104.37 à terme et 104.30 au comptant. Les places étrangères nous envoient des cotes très soutenues. L'Italien monte à 84.05. A Berlin, le Rouble se maintient facilement à 212. Ici on le cote à 213 1/2. L'Extérieure espagnole s'élève à 64 7/10. Le 3 0/0 Portugais est sans changement à 21 1/4. Le Hongrois est ferme à 93 15/16.

Parmi les fonds russes, notons la hausse de l'Orient à 68.37, du Russe 1891 à 81.15 et le Consolidé à 99.45. Le marché des sociétés de crédit est assez ferme. Le Crédit Foncier s'inscrit à 973.75. Le Crédit Lyonnais est à 772.50. Notons la bonne tenue de la Banque de Paris et des Pays-Bas à 636.75.

Nous engageons les porteurs de titres d'emprunt Russe 6 0/0 1883 qui ne les ont pas encore présentés à la conversion à le faire dès maintenant, car s'ils laissent passer la date du 9 octobre, dernier délai, ils seront remboursés au pair le 13 décembre et perdront ainsi tous les avantages qui leur sont offerts pour l'échange de leurs obligations contre les nouveaux titres 4 0/0.



**Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer**

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

**GOVERNEMENT IMPERIAL DE RUSSIE**

**CONVERSION**

**EMPRUNT 6 % OR 1883**

(appelé au remboursement pour le 1/13 décembre 1893, avec faculté de conversion)

EN OBLIGATIONS DE L'

**Emprunt 4 % or, 5<sup>e</sup> Emission 1893**

En vertu de l'Oukase de S. M. l'Empereur de Russie, en date du 9/21 août 1893, l'Emprunt 6 % or 1883, de R. 50,000,000 ou Fr. 200,000,000, capital nominal, est dès à présent appelé au remboursement au pair pour le 13 décembre 1893, date à partir de laquelle il cessera de porter intérêt.

Il est, toutefois, offert aux porteurs de l'Emprunt 6 % or 1883 d'échanger leurs titres, capital pour capital, contre des Obligations d'un nouvel Emprunt Russe, qui, en vertu de l'Oukase Impérial du 9/21 août 1893, sera émis exclusivement pour cet échange, sous la dénomination de :

**EMPRUNT 4 % OR, 5<sup>e</sup> ÉMISSION 1893**

En conséquence, il ne sera créé des titres de l'Emprunt 4 % or 1893 que pour un capital nominal égal à celui des obligations de l'Emprunt 6 % or 1883 présentées à la conversion.

Les titres et coupons de l'Emprunt 4 % or, 5<sup>e</sup> Emission 1893, sont affranchis à tout jamais de tout impôt russe présent ou à venir.

Cet Emprunt porte intérêt à raison de 4 % l'an à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1893 et est amortissable au pair en 81 années.

Il est divisé en titres de :

4 Obl. de 500 fr. = 125 roubles or = 229 fl. des P.-B. = 404 M. = 19.15.6 Lstg. = 66.25 dollars E.U.  
 5 " 250 " = 62.5 " = 114.75 " = 202 " = 98.17.6 " = 43.12.5 " "  
 25 " 12500 " = 3125 " = 5737.5 " = 10100 " = 494.7.6 " = 2106.25 " "

Les titres sont munis de coupons trimestriels de 1 % chacun, payables les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, au choix des porteurs : en roubles à Saint-Petersbourg, à la Banque de l'Etat ; en francs à Paris ; en florins à Amsterdam, aux caisses des Etablissements et Maisons désignés ci-dessous pour la conversion ; et en livres sterling à Londres, à la Succursale de la Banque Russe pour le Commerce Etranger ; en marks à Berlin, chez MM. Mendelssohn et C<sup>ie</sup>, et en dollars à New-York.

L'amortissement de l'Emprunt sera effectué au pair en 81 ans au moyen de tirages au sort semestriels qui auront lieu à Saint-Petersbourg, les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> août 1894.

Il sera affecté à chaque amortissement semestriel 0,084281 % au minimum du montant total de l'emprunt et 2 % du montant nominal des titres antérieurement sortis au tirage.

Les obligations sorties seront remboursées au pair trois mois après le tirage, soit les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, au choix des porteurs, sur les places et aux caisses des Etablissements et Maisons chargés du service de l'Emprunt. Les numéros des obligations sorties seront dûment publiés.

Le premier remboursement sera effectué le 1<sup>er</sup> novembre 1894.

Jusqu'au 19 décembre 1903/1<sup>er</sup> janvier 1904, le Gouvernement Impérial de Russie n'usera pas de la faculté de rembourser l'Emprunt ou d'en augmenter l'amortissement.

A l'épuisement des feuilles de coupons des obligations du nouvel Emprunt, et contre remise du talon attaché aux obligations non sorties aux tirages, le Ministère Impérial des Finances fera opérer, aux caisses chargées du service de l'Emprunt, le renouvellement desdites feuilles de coupons, sans frais aucuns pour les porteurs et franco de tout impôt russe.

Les titres définitifs pourront être soit au porteur, soit nominatifs. Le transfert du porteur au nominatif, et vice versa, pourra s'effectuer en tout temps, conformément aux règlements établis par le Ministère des Finances.

Les coupons échus et courants et les titres sortis au tirage seront acceptés par l'Administration des Douanes de Russie, au pair, en paiement des droits de douane.

Les titres non encore sortis aux tirages seront admis comme cautionnement dans les contrats de fourniture avec le gouvernement, conformément aux lois de l'Empire.

Les obligations se prescrivent par trente ans, à dater du jour où le remboursement est exigible et les coupons par dix ans, à dater de leur échéance.

**LES CONDITIONS DE LA CONVERSION EN FRANCE SONT LES SUIVANTES :**

Les titres de l'Emprunt 1883, munis du coupon à l'échéance du 13 décembre 1893 et du talon, présentés à l'échange, seront décomptés, pour chaque 500 francs, capital nominal, à raison de ..... Fr. 523.03

Par contre, le porteur recevra le même capital nominal en obligations de l'Emprunt 4 % or 1893, jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1893, au prix de 97.25 %, soit ..... Fr. 486.25

moins l'intérêt à raison de 4 % l'an, à partir du 13 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1893, soit 49 jours ..... Fr. 2.72 483.53

Les porteurs qui auront présenté leur demande de conversion le 13 septembre auront ainsi à toucher une soultte espèces de Fr. 39.50

Cette soultte diminuera de 5 centimes et demi par chaque jour de retard. Elle sera payée en espèces contre livraison des titres de l'Emprunt 6 % or 1883.

Suivant les conditions ci-dessus, les porteurs de l'Emprunt 6 % or 1883, qui feront usage du droit de conversion toucheront non seulement l'intérêt de 6 % sur les anciens titres jusqu'au 13 décembre prochain, mais encore l'intérêt à 4 % sur les nouveaux titres, à partir de la date de la présentation de la demande de conversion.

Si le coupon au 1/13 décembre 1893 manque sur les anciens titres présentés, son montant sera déduit du prix auquel ces titres seront acceptés à la conversion, à raison de Fr. 15.25 par coupon de M. 12.30.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres de l'Emprunt 6 % or 1883, munis du coupon à l'échéance du 1/13 décembre 1893 et du talon. Toutefois les porteurs de l'Emprunt 6 % or 1883 auront la faculté de retarder jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain la livraison de leurs titres, à la condition d'avoir présenté leur demande de conversion au plus tard le 9 octobre, en déposant un cautionnement représentant 5 % de la valeur nominale de leurs titres. Ce cautionnement leur sera restitué contre livraison desdits titres.

**Les demandes de conversion seront reçues du 13 Septembre au 9 Octobre 1893**

**A PARIS** ..... BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS ; CREDIT LYONNAIS ; CHEZ MM. HOTTINGUER & C<sup>ie</sup> ; et dans leurs Succursales et Agences en France.

**A SAINT-PETERSBOURG** ..... BANQUE DE L'ETAT ; BANQUE INTERNATIONALE DE COMMERCE ; BANQUE D'ESCOMPTE DE SAINT-PETERSBOURG ; BANQUE DE VOLGAKAMA ; BANQUE RUSSE POUR LE COMMERCE ÉTRANGER ;

**A AMSTERDAM** ..... CHEZ MM. LIPPMAN, ROSENTHAL & C<sup>ie</sup> ; SUCCURSALE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.

Contre les titres de l'Emprunt 6 %, 1883, présentés à la conversion, à Paris, il sera délivré des récépissés qui seront échangés dans un délai de dix jours contre des certificats provisoires au porteur de l'Emprunt 4 0/0 or 1893, munis du timbre français.

Les titres définitifs, munis de coupons trimestriels, dont le premier sera à l'échéance du 1<sup>er</sup> Février 1894, et portant le timbre français, seront délivrés avant cette date.

**LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE DES BOURSES DE PARIS, SAINT-PETERSBOURG ET AMSTERDAM.**

Saint-Petersbourg, le 8 Septembre 1893. Le Ministre Impérial des Finances de Russie, WITTE.

Déclaration faite au Timbre le 2 Septembre 1893.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

**1<sup>er</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**VOYAGE D'EXCURSION**

AUX

**Plages de la Bretagne**

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnezez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, ainé, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

**BARRIQUES**

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille** Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maires et adjoints  
**EN VENTE** : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montoutié.

PRIX MODÉRÉS

**A Vendre**

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**A CEDER**

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

**Vins de Bordeaux-Médoc**

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0<sup>fr</sup> 30  
 La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

**A LOUER**

**UN APPARTEMENT**

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

**L'ŒUVRE D'ART**

**REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE**  
 DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
 L'ŒUVRE D'ART donne dans chaque numéro quatre planches hors texte formant un album de luxe. Les reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique, la collection d'œuvres d'art de nos jours, et les gravures de nos maîtres, sont accompagnées de notices et de notices biographiques. Abonnements, Paris et Départements : Un an 47 fr. Six mois 24 fr. Trois mois 12 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste. On envoie un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ŒUVRE D'ART. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de M. de Wittener, 46 X 56, tableau appartenant à S. M. le Reine d'Angleterre.

EXPOSITION CAHORS 1881



**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**A VENDRE**

(Pour cause de départ éventuel)  
**UNE MAISON**  
 composée de deux corps de bâtiments  
 SISE  
 Faubourg et rue St-Georges, N° 24  
 Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.  
**REVENU MOYEN : 1,200 fr.**  
 S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.  
 Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**UNION DES OUVRIERS**

Tailleurs de pierre et Maçons  
 L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.  
**Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7**  
 Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
 Vitrerie en  
 Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
 Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
 Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.